

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 février 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

AMENDEMENT

N° 35

présenté par

M. Rémi Delatte, M. Abad, M. Boucard, M. Jean-Claude Bouchet, M. de Ganay, M. de la Verpillière, Mme Louwagie, M. Lurton, M. Manuel, Mme Poletti, M. Reiss, M. Sermier et
Mme Trastour-Isnart

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 13 OCTIES, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.